



**PREMIER RAPPORT  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES  
COMPTES PUBLICS**

Première session  
de la 60<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 17 mai 2022

<b>COMPOSITION DU COMITÉ</b>	
M. C. Chiasson, président	M. Ames
M. Wetmore, vice-président	M. Legacy
M <sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.	M. McKee
M. Carr	M <sup>me</sup> Mitton
M. Turner	M <sup>me</sup> Conroy
M <sup>me</sup> S. Wilson	



le 17 mai 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le rapport décrit les travaux du comité pour la période du 10 décembre 2020 au 3 mars 2022, pendant la première session de la 60<sup>e</sup> législature.

En outre, le rapport contient un énoncé de mission et des principes directeurs qui visent à accroître l'efficacité du travail que le comité a reçu le mandat d'accomplir.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

---

Chuck Chiasson



## Élection à la présidence et à la vice-présidence

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le 10 décembre 2020 et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. McKee, M<sup>me</sup> Lisa Harris est élue présidente du comité.

Sur la motion de l'hon. M. Savoie, M. Jake Stewart est élu vice-président du comité.

## Réunions : février 2021

Le comité se réunit les 9, 10, 11, 23, 24, 25 et 26 février. La vérificatrice générale comparaît devant le comité les 9 et 23 février pour présenter les plus récents rapports de son bureau. De hauts responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

### le 9 février 2021

Bureau du vérificateur général

À l'étude : *Volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale pour 2020.*

Le volume I présente un rapport d'audit de performance concernant le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires, le ministère de la Santé et EM/ANB Inc. ainsi que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

### le 10 février 2021

Travail sécuritaire NB

À l'étude : *Rapport annuel pour 2018 ;  
Volume II, chapitre III, du rapport de la vérificatrice générale pour 2018 ;  
Volume I, chapitre II, du rapport de la vérificatrice générale pour 2018.*

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

À l'étude : *Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

### le 11 février 2021

Société de développement régional ;

À l'étude : *Rapport annuel pour 2018-2019.*

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

À l'étude : *Volume I, chapitre II, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

### le 23 février 2021

Bureau du vérificateur général

À l'étude : *Volume III, (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Volume II, (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale pour 2020.*

Le volume II présente les rapports d'audit de performance concernant le programme des dossiers médicaux électroniques du ministère de la Santé ainsi que les problèmes liés à la dette de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick et fait le point sur la planification pour les foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement au sein du ministère du Développement social. Le volume présente en outre des renseignements indiquant que l'accès de la vérificatrice

générale à Vestcor est considérablement limité et présent les résultats liés au suivi de recommandations découlant d'audits de performance pour des exercices antérieurs.

Le volume III porte sur les résultats financiers de fin d'exercice et traite de questions découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne, notamment l'examen de questions clés liées à l'audit des états financiers et des observations sur la situation financière du Nouveau-Brunswick. Les questions soulevées et les renseignements fournis portent notamment sur les sujets suivants : des programmes d'aide financière liés à la pandémie mondiale de COVID-19 et les risques de contamination par le radon dans les logements publics.

le 24 février 2021

Ministère de la Santé

À l'étude : *Volume I, chapitre III, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Volume I, chapitre II, du rapport de la vérificatrice générale pour 2019 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

Extra-Mural/Ambulance Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Volume I, chapitre III, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

La motion suivante est adoptée pendant la réunion :

*Que Vestcor comparaisse devant le Comité permanent des comptes publics pour répondre à des questions pertinentes découlant du volume II (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale pour 2020.*

*Que le Comité des comptes publics appuie l'application de la recommandation suivante, laquelle figure dans le volume II, chapitre 5, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 :*

*« 5.13 inclue Vestcor (et les entités connexes) parmi les entités qui sont régulièrement appelées à comparaître devant le comité. ».*

le 25 février 2021

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor

À l'étude : *Volume III, chapitre VI, du rapport de la vérificatrice générale pour 2019 ;  
Volume I, chapitre IV, du rapport de la vérificatrice générale pour 2019 ;  
Rapport annuel du ministère des Finances pour 2018-2019 ;  
Rapport annuel du Conseil du Trésor pour 2018-2019.*

Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

À l'étude : *Volume I, chapitre IV, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

le 26 février 2021

Ministère du Développement social

À l'étude : *Rapport annuel pour 2019-2020.*

## **Orientation**

Le 16 février 2021, la vérificatrice générale, Kim Adair-MacPherson, tient une séance d'orientation pour les membres du Comité permanent des comptes publics sur les principes liés à l'efficacité d'un comité des comptes publics. La séance d'orientation se tient en ligne au moyen de l'application Zoom, et tous les parlementaires ainsi que des membres du personnel de soutien, notamment les recherchistes et les stagiaires de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, y sont invités. Pendant la séance sont notamment traités des sujets tels que la collaboration entre les partis, le rôle du Comité des comptes publics et les façons de poser des questions efficaces.

## **Démission de la présidente et du vice-président et élections**

Au début de la réunion du 14 septembre 2021, le comité est informé de la démission, le 16 août, de la présidente, M<sup>me</sup> Harris, et de la démission, le 18 août, du vice-président, M. Stewart. Les deux parlementaires ont démissionné en vue de présenter leur candidature à l'occasion des élections fédérales du Canada.

Sur la motion de M. McKee, M. Chuck Chiasson est élu président du comité.

Sur la motion de M. Hogan, M. Ross Wetmore est élu vice-président du comité.

## **Réunions : de septembre à octobre 2021**

Le comité se réunit les 14, 15, 16 et 17 septembre ainsi que le 7 octobre. La vérificatrice générale comparait devant le comité le 7 octobre pour présenter le plus récent rapport de son bureau. De hauts responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

### le 14 septembre 2021

Affaires autochtones

À l'étude : *Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Volume I, chapitre IV, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

### le 15 septembre 2021

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Volume II, chapitre III, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

Réseau de santé Horizon

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

### le 16 septembre 2021

Services Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Volume III, chapitre IX, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

Réseau de santé Vitalité

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

le 17 septembre 2021

Vestcor Inc.

À l'étude : *Volume II, chapitre V, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2019.*

le 7 octobre 2021

Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Volume I (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du  
Nouveau-Brunswick pour 2021.*

Le volume I présente les rapports d'audit de performance concernant le financement pour la connectivité rurale à Internet par la Société de développement régional et Opportunités Nouveau-Brunswick ainsi que le financement de la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick en lien avec la COVID-19 par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Le volume présente aussi les résultats des travaux d'audit sur le rôle du Bureau du Conseil exécutif dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne. Le volume est présenté par Janice Leahy, vérificatrice générale par intérim.

### **Nomination du vérificateur général**

La vérificatrice générale, Kim Adair-MacPherson, avait annoncé que, en mai 2021, elle entrerait en fonction à titre de nouvelle vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse. M<sup>me</sup> Adair-MacPherson avait été nommée vérificatrice générale en 2010 pour un mandat de 10 ans. Janice Leahy, vérificatrice générale adjointe, a été nommée vérificatrice générale par intérim, nomination prenant effet le 3 mai, pour exercer les fonctions pendant le déroulement du processus de sélection indépendant.

Le 8 décembre, la Chambre recommande la nomination de Paul Martin à titre de vérificateur général, pour un mandat de 10 ans. M. Martin a travaillé pendant plus de 30 ans chez Grant Thornton LLP et occupait depuis 2014 le poste de contrôleur du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### **Réunions : de février à mars 2022**

Le comité se réunit les 15, 16, 17, 18, 22, 23, 24 et 25 février ainsi que le 3 mars. Le vérificateur général comparait devant le comité le 24 février pour présenter les plus récents rapports de son bureau. De hauts responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations du vérificateur général :

le 15 février 2022

Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

À l'étude : *Volume I, chapitre III, du rapport de la vérificatrice générale pour 2021 ;  
Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*



le 16 février 2022

Ministère des Finances et du Conseil du Trésor

À l'étude : *Volume III, chapitre VII, du rapport de la vérificatrice générale pour 2020 ;  
Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

Bureau du Conseil exécutif

À l'étude : *Volume I, chapitre IV, du rapport de la vérificatrice générale pour 2021 ;  
Exercice financier 2020-2021 ;  
Exercice financier 2019-2020.*

le 17 février 2022

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

À l'étude : *Rapport annuel pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel pour 2018-2019.*

le 18 février 2022

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

À l'étude : *Rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel du ministère de la Justice et du Cabinet du procureur général pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour 2019-2020 ;  
Rapport annuel du ministère de la Justice et du Cabinet du procureur général pour 2018-2019.*

le 22 février 2022

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

le 23 février 2022

Ministère du Développement social

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021.*

le 24 février 2022

Bureau du vérificateur général

À l'étude : *Volume III du rapport du vérificateur général pour 2021 ;  
Volume II du rapport du vérificateur général pour 2021.*

Le volume II présente les rapports d'audit de performance concernant les programmes résidentiels d'efficacité énergétique d'Énergie NB et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ainsi que les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux au sein des organismes de la Couronne et présente le suivi de recommandations découlant d'audits de performance pour des exercices antérieurs.

Le volume III porte sur les résultats financiers de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et traite de questions découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne, notamment l'examen de questions clés liées à l'audit des

états financiers et des observations sur la situation financière du Nouveau-Brunswick. De plus, le rapport soulève des questions et fournit des renseignements sur les sujets suivants : des fonds fédéraux liés à la pandémie mondiale de COVID-19 et le déploiement du nouveau système Oracle Fusion.

le 25 février 2022

Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB)

À l'étude : *Volume I, chapitre II, du rapport de la vérificatrice générale pour 2021 ;  
Rapport annuel pour 2020-2021 ;  
Rapport annuel pour 2019-2020.*

le 3 mars 2022

Ministère de la Santé

À l'étude : *Rapport annuel pour 2020-2021.*

### **Énoncé de mission et principes directeurs**

L'énoncé de mission et les principes directeurs suivants sont proposés par le président du comité, M. Chuck Chiasson, et adoptés par le comité, le 25 février. L'énoncé de mission et les principes directeurs permettront d'accroître l'efficacité du travail que le comité a reçu le mandat d'accomplir.

#### Énoncé de mission

Le Comité permanent des comptes publics a pour mission de scruter impartialement les dépenses publiques pour veiller à ce que les contribuables du Nouveau-Brunswick obtiennent le meilleur rendement sur les deniers publics investis. Pour remplir sa mission, le comité se sert des rapports annuels dont il est saisi, des rapports du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, des recommandations du Bureau du vérificateur général et des recommandations du comité afin d'examiner l'aspect économique, l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes et de la mesure du rendement ainsi que le respect des politiques, des directives et des normes gouvernementales.

#### Principes directeurs

Le Comité permanent des comptes publics assure une surveillance impartiale pour veiller à ce que les fonds publics soient investis de manière efficiente et efficace de sorte que des services soient fournis aux gens du Nouveau-Brunswick et que les contribuables obtiennent le meilleur rendement sur les deniers publics investis.

Ainsi, dans le cadre de leur travail au sein du Comité permanent des comptes publics, ses membres doivent respecter les quatre principes directeurs suivants : la collaboration, le respect, la détermination et la production de rapports.

#### 1. La collaboration

Afin d'examiner efficacement les dépenses publiques, les membres du Comité permanent des comptes publics doivent se rappeler qu'il leur incombe de collaborer impartialement avec les autres membres du comité. Les membres doivent garder à l'esprit ce qui suit :

- a. Il faut mettre l'accent sur l'examen des dépenses de l'entité dont les représentants se trouvent devant le comité et non pas se servir du comité comme plateforme pour faire de la rhétorique politique.
- b. Il faut poser des questions utiles et éviter les questions tendancieuses ou complaisantes.

## 2. Le respect

Afin d'examiner efficacement les dépenses publiques, les membres du Comité permanent des comptes publics doivent faire preuve de respect les uns envers les autres ainsi qu'envers les personnes qui se présentent devant le comité. Les membres doivent garder à l'esprit ce qui suit :

- a. Il ne faut jamais couper la parole à un autre membre du comité ni faire des observations ou émettre des jugements sur les questions d'un autre membre.
- b. Il faut respecter le temps accordé à chacun pour les questions et éviter de poser de longues questions à la fin de son tour selon l'ordre prévu.
- c. Il faut poser des questions concises et éviter les longs préambules.
- d. Il faut adresser les rappels au Règlement et les objections à la présidence.

## 3. La détermination

Afin d'examiner efficacement les dépenses publiques, les membres du Comité permanent des comptes publics sont tenus de se comporter d'une manière qui témoigne du sérieux avec lequel le comité traite les finances de la province. Les membres doivent garder à l'esprit ce qui suit :

- a. Il faut poser des questions qui mettent l'accent sur le mandat, la gestion et les activités d'une entité ainsi que sur les recommandations que le comité ou le vérificateur général a déjà formulées afin d'inciter l'entité à prendre certaines mesures et certains engagements.
- b. Il faut utiliser son temps judicieusement en posant des questions précises et en veillant à ce que les personnes qui se présentent devant le comité y répondent de manière exhaustive. Il faut encourager les personnes qui se présentent devant le comité à répondre clairement aux questions. Si la personne qui se trouve devant le comité prend note de la question du membre, celui-ci doit fixer un délai pour obtenir une réponse écrite.

## 4. La production de rapports

Pour favoriser un environnement propice à la reddition de comptes et à la transparence, le Comité permanent des comptes publics doit présenter à l'Assemblée législative un rapport énonçant, au besoin, ses principales observations et recommandations.